

Le CDI intermittent s'adapte aux saisons

28/06/2018



Actus Agricoles

Généralement, l'employeur de main-d'œuvre saisonnière a recours aux contrats à durée déterminée. Pour assurer une certaine stabilité au personnel, il peut opter pour le contrat de travail intermittent.

LIRE ICI L'ARTICLE PARU SUR LE SITE "La France Agricole Employeur" (Mai 2018)

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/le-cdi-intermittent-sadapte-aux-saisons/>